



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVENCE-ALPES-CÔTE-  
D'AZUR

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R93-2020-020

PUBLIÉ LE 7 FÉVRIER 2020

# Sommaire

## **Rectorat Aix-Marseille**

R93-2020-01-30-008 - Arrêté fixant la liste des subdélégués du recteur de l'académie d'Aix-Marseille en matière d'ordonnancement secondaire (7 pages) Page 3

R93-2020-01-30-009 - Arrêté fixant la liste des subdélégués du recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur en matière d'ordonnancement secondaire (3 pages) Page 11

R93-2020-01-30-010 - Arrêté portant désignation de M. Richard LAGANIER, recteur de l'académie de Nice aux fins de représenter M. Bernard BEIGNIER, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités, auprès du comité d'audition pour l'examen des candidatures aux fonctions de directeur de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Nice. (1 page) Page 15

## **ARS PACA**

R93-2020-01-29-002 - RAA DU 05022020 (1 page) Page 17

## **DRAAF PACA**

R93-2020-02-04-001 - Arrêté portant autorisation d'exploiter de M. Gaëtan PUIG 04410 ST-JURS (1 page) Page 19

R93-2019-10-08-013 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de Mme Corinne DUPUY GALLARDO 83270 ST-CYR-SUR-MER (1 page) Page 21

## **DRJSCS PACA**

R93-2020-02-03-004 - ARRÊTÉ ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ  
R93-2020-02-03-001 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY DE  
VALIDATION DES ACQUIS DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS  
D'ENCADREMENT ET DE RESPONSABLE D'UNITÉ D'INTERVENTION SOCIALE  
SESSION DE MARS 2020 (2 pages) Page 23

## **Mission Nationale de Contrôle (MNC) et d'audit des organismes de Sécurité Sociale**

R93-2020-02-06-001 - Arrêté modificatif n°3/17RG2018/4 du 06 février 2020 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence (2 pages) Page 26

## **Rectorat de l'académie de Nice**

R93-2020-01-31-002 - Arrêté n° 2020-03 du 31 janvier 2020 portant délégation de signature au DASEN du Var (3 pages) Page 29

Rectorat Aix-Marseille

R93-2020-01-30-008

Arrêté fixant la liste des subdélégués du recteur de  
l'académie d'Aix-Marseille en matière d'ordonnancement  
secondaire

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES- CÔTE-D'AZUR,  
RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITES**

**Rectorat**

**Secrétariat général**

Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence  
cedex 1

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;
- VU** le Code de l'éducation, notamment en ses articles R. 222-1 à R. 222-36-5 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié ;
- VU** le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- VU** les arrêtés ministériels du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** le décret du Président de la République du 19 décembre 2014 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités ;
- VU** le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU** le décret du 23 juillet 2013 nommant **M. Philippe MAHEU**, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes ;
- VU** le décret du 6 mars 2019 nommant **M. Frédéric GILARDOT**, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional hors classe, directeur académique des services de l'éducation nationale des Alpes de Haute-Provence ;
- VU** le décret du 9 mai 2017 portant nomination de **M. Dominique BECK**, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône ;
- VU** le décret du 9 mai 2017 nommant **M. Christian PATOZ**, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse ;



2/7

- VU** l'arrêté ministériel en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017 portant détachement de **M. David LAZZERINI**, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille jusqu'au 31 août 2020 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017 portant détachement de **M. Mialy VIALLET**, dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille jusqu'au 28 février 2021 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° R93-2020-01-06-003 en date du 6 janvier 2020 publié au recueil des actes administratifs spécial n° R93-2020-002 le 7 janvier 2020 portant délégation de signature à **M. Bernard BEIGNIER**, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, chancelier des universités, et l'autorisant à subdéléguer sa signature.

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>ER</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Bernard BEIGNIER**, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités, subdélégation de signature est donnée à **Mme Françoise PUJOL D'ANDREBO**, attachée d'administration de l'Etat Hors classe, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chef de la division des Budgets, à l'effet :

I/ 1. de recevoir les crédits des programmes des missions « Enseignement scolaire »

et « Recherche et enseignement supérieur » suivants :

- 139 « Enseignement privé du premier et second degrés »,
- 140 « Enseignement scolaire public du premier degré »,
- 141 « Enseignement scolaire public du second degré »,
- 150 « Formations supérieures et recherche universitaire »,
- 230 « Vie de l'élève » ;

2. de répartir les crédits entre les unités opérationnelles (UO) chargés de leur exécution et procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre ces UO conformément aux dispositions prévues par l'arrêté préfectoral susvisé ;

3. de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses des Centres de coût de l'Etat imputées sur les programmes visés au paragraphe 1<sup>er</sup> ainsi que sur les suivants

- 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale »,
- 172 « Orientation et pilotage de la recherche »,
- 150 « Formations supérieures et recherche universitaire »,
- 231 « Vie étudiante »,
- 333 « Moyens et mutualisations des administrations déconcentrées » uniquement au titre de l'action 2,
- 723 (CAS) « Opérations immobilières déconcentrées et entretien des bâtiments de l'Etat ».

II/ Cette subdélégation porte sur toutes les opérations de programmation, tous les actes relatifs à l'engagement juridique, la liquidation, le mandatement des dépenses, la réalisation des opérations utiles au recouvrement des recettes ainsi que les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale des créances sur l'Etat à l'exclusion des ordres de réquisition du comptable public et des décisions de passer outre aux avis défavorables du directeur régional des finances publiques en matière d'engagement des dépenses qui relèvent de la compétence du ministre du budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Françoise PUJOL D'ANDREBO**, subdélégation de signature est donnée pour ce qui concerne leur champ de compétence à **Mme Sylvie LE GOUADEC**, attachée d'administration, chef de la



3/7

coordination académique de la paye et en son absence, à **M. Olivier GUILLORET**, SAENES, chef du bureau de la coordination académique de la paye, à **Mme Magali CHAIX**, attachée d'administration de l'Etat, Chef du bureau du Budget académique de la masse salariale et du suivi du contrôle des emplois et des ARE et en son absence à **M. Bruno BAMAS**, SAENES, à l'effet de signer les états de service fait justifiant les factures d'allocations de retour à l'emploi ; à **Mme Sabine COQUEL**, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au chef de division, chef du bureau du Budget HT 2 et T2 HPSOP et des dépenses académiques Chorus, valideur des dépenses et des recettes et certificateur du service fait et, en son absence, à **Mme Nathalie TANZI**, SAENES Clex, adjointe au chef de bureau, valideur et certificateur du service fait ; **M. Stéphane LEFEBVRE**, SAENES, **Mme Pascale VARO**, SAENES, **Mme Jamila BOUHASSANE**, SAENES, **Mme Fanny BELLISSENT**, SAENES, **Mme Flavie LESTAMPS**, SAENES, **Mme Laura BLASCO**, SAENES, chefs de section au bureau CHORUS, valideurs et certificateurs du service fait ; **M. Simon FLORES**, SAENES, **Mme Mireille BARELIER-GIGLIO**, ADJAENES, **Mme Solange BAILEY**, SAENES, **Mme Michelle PATRY**, SAENES, **Mme Claire MARAIS LABY**, ADJAENES, **Mme Carole MONTERET**, ADJAENES, **Mme Sylvie DOSSETTO**, ADJAENES, **Mme Maryline BUGNET**, ADJAENES, **Mme Anaïs CHIRINIAN**, agent contractuel, **M. Jean-Christophe MOREAU**, agent contractuel, **Mme Sirine DJAOUEL**, agent contractuelle, **Mme Laure BASTIEN**, ADJAENES, **Mme Mylène DEMONTES ROUSTAN**, agent contractuelle, certificateurs du service fait ; à **M. Laurent VALAY**, attaché d'administration de l'éducation nationale, chef du bureau du contrôle interne comptable et des recettes, valideur des recettes, et en son absence, à **Mme Catherine DUPONT**, SAENES, valideur des recettes hors-payé et à **Mme Sabine COQUEL**, attachée principale, valideur des recettes, certificateur du service fait.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Bernard BEIGNIER** subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les dépenses et les recettes en tant que unité opérationnelle (UO) pour les programmes 139, 140, 141, 230 et en tant que centre de coût pour les programmes 214 et 723 à :

1. **M. Frédéric GILARDOT**, directeur académique des services de l'éducation nationale des Alpes de Haute-Provence

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Frédéric GILARDOT**, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par **M. Hervé BOUQUET**, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes de Haute-Provence

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Hervé BOUQUET**, en ce qui concerne leur champ de compétence, à **Mme Maryline RICHAUD**, attachée d'administration de l'éducation nationale, chef de pôle cabinet et affaires financières des départements 04 et 05, valideur des demandes d'achats tous BOP des départements 04-05, **Mme Marie-Christine BARBERO**, attachée d'administration de l'éducation nationale, chef de pôle PGRHM, valideur des subventions tous BOP des départements 04-05, **Mme Sylvie GALLEGRO**, SAENES Clex, adjointe au chef de pôle cabinet et affaires financières des départements 04 et 05, certificateur des services faits tous BOP 04-05, **Mme Amelle GATTOUFI**, SAENES, certificateur des services faits du programme 140 des départements 04-05, **Mme Melvine CHABAUD**, certificateur des services faits tous BOP 04-05, **Mme Alice DETIENNE**, valideur des frais de déplacements 1<sup>er</sup> degré département 04 dans Gaïa.

2. **M. Philippe MAHEU**, directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Philippe MAHEU**, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par **M. Alain MASSENET**, secrétaire

général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Alpes.



4/7

En l'absence de **M. MASSENET**, subdélégation est donnée dans la limite de leurs attributions à **Mme Monique ALLEMAND**, agent contractuel, pour les exports des AMM Anagram et à **Mme Agnès ILLY**, SAENES classe exceptionnelle, pour la validation des exports de Gaia.

**3. M. Dominique BECK**, directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Dominique BECK**, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par **M. Vincent LASSALLE**, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône.

En l'absence de **Vincent LASSALLE**, subdélégation de signature est donnée en ce qui concerne leur champ de compétence à **M. Christophe FERRER**, chef de la DAGFIN à l'effet de signer les dépenses et les recettes et à **Mme Sandra CHAMBON**, chef du bureau des affaires financières, et **Mme Colette LAFFAGE**, chef de section, à l'effet de valider les exports des AMM vers CHORUS.

**4. M. Christian PATOZ**, directeur académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Christian PATOZ**, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par **Mme Carole MORELLE**, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse dans la limite de ses attributions les dépenses et les recettes.

En l'absence de **Mme MORELLE**, subdélégation est donnée dans la limite de leurs attributions pour les dépenses et les recettes à **Mme Isabelle MONNIEZ** AAE, chef du pôle des affaires financières et logistiques et à **Mme Stéphanie ARIZZOLI** AAE, chef du pôle académique des bourses, à **Monsieur Jean-Christophe BERARD** AAE, chef du pôle des examens et concours et du pôle académique du DNB, ainsi qu'à **Mmes Geneviève MEZZONE, Annie CUBELLS, Sylvie FUSTER**, ADJAENES, gestionnaires du pôle des affaires financières et logistiques, pour les exports des AMM Anagram, Imagin et Gaia vers Chorus et **Mme Mélissa CAUVI**, ADJAENES, gestionnaire du pôle des examens et concours et du pôle académique du DNB, pour l'AMM Imagin.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Bernard BEIGNIER** subdélégation de signature est donnée à **M. Karim DEHEINA**, Ingénieur régional de l'équipement, Chef du service régional de l'immobilier de l'Etat, valideur des dépenses et certificateur du service fait, dans le champ de ses compétences :

- pour les programmes de la mission recherche et enseignement supérieur (150 et 231) ;
- pour les investissements du programme soutien de la politique de l'éducation nationale (214) ;
- pour le programme « Opérations immobilières déconcentrées et entretien des bâtiments de l'Etat », y compris les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics (723) ;
- pour les dossiers financiers d'investissement immobilier relevant des programmes 150, 214, 231 et 723 ;
- pour les délégations de subventions ou octroi de dotations aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) de l'académie dans le cadre d'investissements immobiliers.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Karim DEHEINA**, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions à **Mme Florence**

**CARLUCCIO**, SAENES, certificateur du service fait, et à **Mme Rose-Marie CHAUVET**, ADJAENES, et **Mme Cécile LEBLAND-VILLAIN**, ADJAENES, pour la certification du service fait dans CHORUS.



5/7

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Bernard BEIGNIER** subdélégation de signature est donnée à **M. David LAZZERINI**, attaché d'administration de l'Etat hors classe, secrétaire général adjoint et à **Mme Mialy VIALLET**, attachée d'administration de l'Etat hors classe, directrice des ressources humaines pour les dépenses et les recettes des programmes de la mission enseignement scolaire ;

**Article 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Françoise PUJOL D'ANDREBO**, **M. David LAZZERINI** et **Mme Mialy VIALLET**, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions à :

- **M. Raphaël DOTTORI**, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la division des personnels enseignants, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les dépenses relevant de la division.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Raphaël DOTTORI**, subdélégation de signature est donnée à **Mme Christiane RICHAUD**, attachée principale d'administration de l'Etat, son adjointe, **Mme Laure ALESSANDRI**, attachée d'administration de l'Etat, chef de bureau, **M. Simon MAUREL**, attaché d'administration de l'Etat, chef de bureau, **M. William LOPEZ PALACIOS**, attaché d'administration de l'Etat, chef de bureau, **Mme Sylvie MOKTAR**, attachée d'administration de l'Etat, chef de bureau, **Mme Sylvie TRAVIER**, attachée d'administration de l'Etat, chef de bureau, **Mme Mélina LANZI ESCALONA**, attachée principale d'administration de l'Etat, chef de bureau.

- **M. Nicolas GENESTOUX**, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les dépenses relevant de la division.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Nicolas GENESTOUX**, subdélégation de signature est donnée pour ce qui concerne leur champ de compétence à **M. Sofian LAAYSSEL**, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau des personnels administratifs techniques sociaux et de santé et à **Mme Nathalie QUARANTA**, attachée d'administration de l'Etat, chef du bureau des personnels d'encadrement et de recherche et formation.

- **M. Joël GILLARD**, administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chef de la division des établissements d'enseignement privés, à l'effet de signer les dépenses du programme 139 de l'enseignement privé du premier et second degré.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Joël GILLARD**, subdélégation de signature est donnée pour ce qui concerne leur champ de compétence à : **Mme Sandrine SAUVAGET**, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef de la division des établissements d'enseignement privés, chef du bureau de la gestion collective, **Mme Valérie TACCOEN**, SAENES de classe exceptionnelle, chef du bureau de la gestion individuelle, **M. Noël GRITTERET**, directeur de service, conseiller pour les affaires juridiques et la GRH, **Mme Florence BERTRAND**, SAENES de classe exceptionnelle, chef du bureau de la gestion des moyens, pour les actes relevant de leur gestion et dans les matières énumérées à l'article 1<sup>er</sup>.

- **M. Michel GENEIX**, agent contractuel, directeur des systèmes d'information (DSI), à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les dépenses du programme soutien de la politique de l'éducation nationale relevant de sa direction.





6/7

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Michel GENEIX**, subdélégation de signature est donnée à **M. Jean-Marie BIENFAIT**, sous-directeur, et en cas d'empêchement de celui-ci, à **M. Didier HANSER**, adjoint au DSI.

- **M. Amory DELON**, attaché principal de l'administration de l'Etat, chef de la division des structures et des moyens, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les dépenses relevant de sa division.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Amory DELON**, subdélégation de signature est donnée à **M. Anthony JUIF**, chargé du réseau scolaire, de la programmation et des emplois, adjoint au chef de division, **Mme Bénédicte DAUBIN**, chef du bureau de l'organisation scolaire et moyens des lycées et lycées professionnels et de l'EI PACA, **Mme Laurence SECHI TAGLIAGAMBE**, chef du bureau de l'organisation scolaire et moyens des lycées, lycées professionnels, EREA.

- **M. Joël PACHECO**, attaché d'administration de l'Etat hors classe, administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chef de la division des examens et concours, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les dépenses des missions recherche et enseignement supérieur et enseignement scolaire relevant de la division.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Joël PACHECO**, subdélégation de signature est donnée pour ce qui concerne leur champ de compétence à **Mme Catherine RIPERTO** attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau de l'organisation du baccalauréat, son adjointe et, en son absence, à **Mme Fanchon TESSIER**, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau des concours et responsable du pôle financier de la DIEC, et aux référents financiers responsables de l'export des données de l'application métier IMAGIN via le SEM vers Chorus, à savoir **Mme Ginette ANCENAY**, attachée principale de l'administration de l'Etat, chef du bureau des examens de l'enseignement supérieur, à **Mme Carole DANO**, attachée hors classe de l'administration de l'Etat, chef du bureau des examens professionnels, à **M. Afife BOUANANI**, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau des sujets, à **Mme Laurence ALFONSI**, ADJAENES, à **Mme Nathalie GAMAIN**, SAENES à **Mme Marie-Pierre CARETTE**, ADJAENES, à **Mme Nathalie NICOLINI-AUDEON**, SAENES, **M. Stéphane GAMALERI**, ADJAENES,

- **M. Vincent VALERY**, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional, délégué académique à la formation et à l'innovation pédagogique, à l'effet de signer les dépenses de la mission enseignement scolaire relevant des attributions de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Vincent VALERY**, subdélégation de signature est donnée à **Mme Sabine BRIVOT**, attachée d'administration de l'Etat, adjointe administrative et financière au délégué académique à la formation et à l'innovation pédagogique, dans la limite de ses attributions et compétences, et aux valideurs des frais de déplacement dans les applications métiers GAIA et/ou IMAGIN vers Chorus à savoir : **Mme Cécile HORDERN**, SAENES classe exceptionnelle, chef du bureau financier et de la formation des ATSS, **M. Jean VELASCO**, attaché d'administration de l'Etat, **M. Marc PIZZATA**, adjoint technique de recherche et de formation, **M. Benoit LEROUX**, agent contractuel, **M. Jean-François GUIGOU**, SAENES classe exceptionnelle, **Mme Catherine RENUCCI**, SAENES classe supérieure, **M. Dominique TOURNIE**, SAENES, **Mme Cécile COSSU**, **Mme Delphine VAISSE**, **Mme Dominique LANDREAU**, **Mme Dounia AMATE**, **Mme Solène BRAZINHA**, **Mme Catherine MENARD**, **Mme Halima ZIANI**, ADJAENES,



7/7

- **Mme Chantal KAMARUDIN**, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du service académique des EPLE, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les dépenses et les recettes relevant de son service.

- **Mme Véronique GALZY**, attachée principale d'administration de l'Etat, chef de la division de la logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les bons de commande et les états de service fait relatifs aux dépenses de sa division  
En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Véronique GALZY**, à **M. Frédéric REBUFFINI** et **Mme Julie GONZALES**, ADJAENES à l'effet de signer les attestations de service fait.

- **Mme Corinne BOURDAGEAU**, attachée principale d'administration de l'Etat, chef de la division de l'accompagnement des personnels, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les dépenses relevant de la division.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Corinne BOURDAGEAU**, subdélégation de signature est donnée pour ce qui concerne leur champ de compétence, à **Mme Colette GALVEZ**, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires médicales et de l'action sociale dûment habilitée à effectuer les dépenses et les exports de SAXO vers Chorus, à **Mme Christel BENIER-HERVET**, attachée d'administration de l'Etat, chef du bureau des pensions, retraites et affiliations rétroactives, à **M. David CAYOL**, SAENES, chef de bureau des frais de déplacement et chargé du suivi budgétaire, **Mme Laurie BERANGER**, et **Mme Régine VIENNEY**, ADJAENES, dûment habilités à effectuer les exports de DT Chorus vers Chorus, **Mme Patricia SALIBA**, SAENES, chef de bureau des accidents du travail, dûment habilitée à effectuer les exports d'ANAGRAM vers Chorus et, en son absence, à **Mme Julia GUARINO** et **Mme Emma BEHAR**, ADJAENES.

**Article 6** : Le secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 30 janvier 2020

*Signé*

**Bernard BEIGNIER**

Rectorat Aix-Marseille

R93-2020-01-30-009

Arrêté fixant la liste des subdélégués du recteur de la  
région académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur en  
matière d'ordonnancement secondaire

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES- CÔTE-D'AZUR,  
RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITES**

Rectorat

Secrétariat général

Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence  
cedex 1

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;
- VU** le Code de l'éducation, notamment en ses articles R. 222-1 à R. 222-36-5 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié ;
- VU** le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- VU** les arrêtés ministériels du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** le décret du Président de la République du 19 décembre 2014 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités ;
- VU** le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU** le décret du Président de la République du 1<sup>er</sup> avril 2019 nommant **M. Richard LAGANIER** en qualité de recteur de l'académie de Nice ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2019 portant nomination de **M. Pascal MISERY** dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une première période de quatre ans du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 27 janvier 2019 portant nomination de **Mme Sandra PERIERS** dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une première période de quatre ans du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 janvier 2024 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° R93-2020-01-06-003 en date du 6 janvier 2020 publié au recueil des actes administratifs spécial n° R93-2020-002 le 7 janvier 2020 portant délégation de signature à **M. Bernard BEIGNIER**, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, chancelier des universités, et l'autorisant à subdéléguer sa signature.

- ARRETE -



2/3

**Article 1<sup>ER</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Bernard BEIGNIER**, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités, subdélégation de signature est donnée à **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'effet :

- I/ 1. de recevoir les crédits du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale »,
2. de répartir les crédits entre les Unités Opérationnelles (UO) chargées de leur exécution et procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre ces UO conformément aux dispositions prévues par l'arrêté préfectoral susvisé ;
3. de procéder à l'ordonnancement secondaire auprès des Centres de coût des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur le programme visé au paragraphe 1<sup>er</sup> (UO 214) ainsi que sur les suivants :
  - 172 « Orientation et pilotage de la recherche »,
  - 231 « Vie étudiante »,
  - 354 (ex333) « Moyens et mutualisations des administrations déconcentrées » uniquement au titre de l'action 2,
  - 723 (CAS) « Opérations immobilières déconcentrées et entretien des bâtiments de l'Etat ».

II/ Cette subdélégation porte sur toutes les opérations de programmation, tous les actes relatifs à l'engagement juridique, la liquidation, le mandatement des dépenses, la réalisation des opérations utiles au recouvrement des recettes ainsi que les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale des créances sur l'Etat à l'exclusion des ordres de réquisition du comptable public et des décisions de passer outre aux avis défavorables du directeur régional des finances publiques en matière d'engagement des dépenses qui relèvent de la compétence du ministre du budget.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur subdélégation de signature est donnée dans le cadre de son champ de compétences à **Mme Sandra PERIERS**, adjointe au secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant que responsable de BOP visés à l'article 1<sup>er</sup> et pour les dépenses et les recettes de l'ensemble des programmes visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et de **Mme Sandra PERIERS**, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de son champ de compétences à **Mme Françoise PUJOL D'ANDREBO**, attachée d'administration de l'Etat hors classe, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chef de la division des Budgets en tant que responsable de BOP visés à l'article 1<sup>er</sup> et pour les dépenses et les recettes de l'ensemble des programmes visés à l'article 1<sup>er</sup>.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Françoise PUJOL D'ANDREBO**, subdélégation de signature est donnée pour ce qui concerne leur champ de compétence à **Mme Sabine COQUEL**, attachée principale d'administration de l'Etat, Adjointe au chef de division, chef du bureau du Budget des programmes mentionnés à l'article 1 HT2 et T2, en tant que responsable de BOP et valideur dans le progiciel Chorus (allocation des crédits dans Chorus aux 3 RUO) et, en son absence, à **Mme Nathalie TANZI**, SAENES Clex, son adjointe, en tant que responsable de BOP et valideur dans le progiciel Chorus ; **M. Stéphane**



3/3

**LEFEBVRE**, SAENES, **Mme Pascale VARO**, SAENES, **Mme Jamila BOUHASSANE**, SAENES, **Mme Fanny BELLISSENT**, SAENES, **Mme Flavie LESTAMPS**, SAENES, **Mme Laura BLASCO**, SAENES, chefs de section au sein du bureau du Budget , en tant que responsables de BOP et valideurs dans le progiciel Chorus.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Bernard BEIGNIER**, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités et de **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, subdélégation de signature est donnée à **M. Richard LAGANIER**, recteur de l'académie de Nice, à l'effet de procéder à l'exécution des dépenses dans son champ de compétence pour le programme 172 en tant de centre de coût.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Richard LAGANIER**, subdélégation de signature est donnée pour ce qui concerne leur champ de compétence à **M. Bruno MARTIN**, secrétaire général de l'académie de Nice et à **M. Christophe ANTUNEZ**, secrétaire général adjoint de l'académie de Nice.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Bruno MARTIN** et de **M. Christophe ANTUNEZ**, subdélégation de signature est donnée pour ce qui concerne leur champ de compétence à **M. Michael RODOT**, chef du département des affaires générales et financières et valideur Chorus.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Michael RODOT**, subdélégation de signature est donnée pour ce qui concerne leur champ de compétence à **Madame Florence LHUISSIER** cheffe du service des déplacements et d'indemnisation des mobilités, **Monsieur Nicolas SAINTOT**, **Madame Martine IANNONE** et à **Monsieur Marc PAROLA** gestionnaires, valideurs Chorus.

**Article 4** : Le secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 30 janvier 2020

*Signé*

**Bernard BEIGNIER**

## Rectorat Aix-Marseille

R93-2020-01-30-010

Arrêté portant désignation de M. Richard LAGANIER, recteur de l'académie de Nice aux fins de représenter M. Bernard BEIGNIER, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités, auprès du comité d'audition pour l'examen des candidatures aux fonctions de directeur de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Nice.

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES- CÔTE-D'AZUR,  
RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITES**

**Rectorat**

Place Lucien Paye

13621 Aix-en-  
Provence cedex 1

- VU** le Code de l'éducation, notamment en ses articles R. 222-1 à R. 222-36-5 et D. 721-9 à D. 721-11 ;
- VU** le décret n° 2019-920 du 30 août 2019 fixant les conditions de désignation des directeurs des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation ;
- VU** le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- VU** le décret du Président de la République du 19 décembre 2014 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités ;
- VU** le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU** le décret du Président de la République du 1<sup>er</sup> avril 2019 nommant **M. Richard LAGANIER** en qualité de recteur de l'académie de Nice.

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>ER</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Bernard BEIGNIER**, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités, territorialement compétent aux fins de présider le comité d'audition constitué pour chaque appel à candidature aux fonctions de directeur d'institut national supérieur du professorat et de l'éducation dans le ressort de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, **M. Richard LAGANIER**, recteur de l'académie de Nice, est chargé de représenter **M. Bernard BEIGNIER** auprès du comité d'audition pour l'examen des candidatures aux fonctions de directeur de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Nice.

**Article 2** : Le secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 30 janvier 2020

*Signé*

**Bernard BEIGNIER**



ARS PACA

R93-2020-01-29-002

RAA DU 05022020

EJ	Raison Sociale EJ titulaire	ET	Raison sociale ET d'implantation	ACTIVITE	MODALITE	NOTIFICATION RENOUELEMENT	RENOUELEMENT A COMPTER DU
130041916	CHI AIX PERTUIS	130000409	CHI SITE D'AIX EN PROVENCE	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multi sites et de défibrillation Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	29/01/2020	16/02/2021
840006597	CH D'AVIGNON HENRI DUFFAUT	840001861	CH D'AVIGNON HENRI DUFFAUT	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multi sites et de défibrillation Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	29/01/2020	16/02/2021
840003685	CLINIQUE RHONE DURANCE	840013312	CLINIQUE RHONE DURANCE	Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie	Actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multi sites et de défibrillation Actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte	29/01/2020	16/02/2021

**DRAAF PACA**

**R93-2020-02-04-001**

**Arrêté portant autorisation d'exploiter de M. Gaëtan PUIG  
04410 ST-JURS**



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

---

**ARRÊTÉ**

---

**Portant autorisation d'exploiter**

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,

VU La loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,  
VU Le décret d'application n° 2015-713 du 22 juin 2015,  
VU L'arrêté du 13 juillet 2015 fixant la surface minimale d'assujettissement nationale,  
VU L'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,  
VU L'arrêté du 18 septembre 2015 fixant les coefficients d'équivalence pour les productions hors sol,  
VU L'arrêté préfectoral du 25 octobre 2018 portant délégation de signature du Préfet de la Région Provence -Alpes-Côte d'Azur au Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Recteur pour l'enseignement agricole,  
VU L'arrêté préfectoral du 20 août 2019 portant délégation de signature aux agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
VU L'arrêté préfectoral régional du 30 juin 2016 portant schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
VU La demande, enregistrée sous le numéro 042019037, présentée par M. Gaëtan PUIG, domicilié à Notre-Dame 04410 SAINT-JURS,  
**CONSIDÉRANT** qu'aucune demande concurrente n'a été enregistrée pendant la durée de la publicité légale,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

M. Gaëtan PUIG, domicilié à Notre-Dame 04410 SAINT-JURS, est autorisé à exploiter la surface de 27,68 ha, située à SAINT-JURS, parcelles C 294 C 302p C 290p C 289 C 285 C 282p B 350p B 331p B 351p B 360 B 361 B 362 B 363 A 295p B 364 B 365 B 368 B 366 B 367 B 50p, gérée par l'Office National des Forêts.

**ARTICLE 2**

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de PACA, le préfet du département des Alpes de Haute Provence et le directeur départemental des territoires des Alpes de Haute Provence, le maire de la commune de SAINT-JURS, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et affiché en mairie de la commune intéressée.

Fait à Marseille, le 4 février 2020  
Pour le Directeur Régional de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt,  
et par délégation,  
Le Chef du Service Régional de l'Economie et du  
Développement Durable des Territoires

***SIGNÉ***

Claude BALMELLE

*Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture, soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente qui peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**DRAAF PACA**

**R93-2019-10-08-013**

**Décision tacite d'autorisation d'exploiter de Mme Corinne  
DUPUY GALLARDO 83270 ST-CYR-SUR-MER**



**Direction  
départementale  
des territoires  
et de la mer  
du Var**

Service Agriculture Environnement et Forêt  
Bureau du Développement Rural

**Affaire suivie par:**  
Stéphanie Maillard  
Téléphone 04 94 46 82 99  
Fax 04 94 46 82 15  
Courriel : [stephanie.maillard@var.gouv.fr](mailto:stephanie.maillard@var.gouv.fr)

Toulon, le 8 octobre 2019

Madame Corinne DUPUY GALLARDO  
323 chemin de la Clare  
83270 SAINT-CYR-SUR-MER

**Objet : Accusé de réception de dossier complet – Demande d'autorisation d'exploiter.**

**Lettre recommandée avec accusé de réception n° : 1A 165 569 0222 4**

Madame,

J'accuse réception le 03 octobre 2019 de votre dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de 03ha 43a 62ca situés sur la commune de SAINT-CYR-SUR-MER, parcelles CX0081, DT0067, DT0027, DV0014 et sur la commune de LA CADIERE D'AZUR, parcelle AH0075

Le numéro d'enregistrement de votre dossier est le suivant : 83 2019 186

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant l'accord de l'administration, y compris en cas d'accord tacite dont la procédure est évoquée ci-dessous.

En l'absence de réponse de l'administration le 03 février 2020, votre demande sera tacitement acceptée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date du 03 février 2020.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À l'issue de ce délai, et sans notification d'une décision explicite de l'administration, une attestation de décision implicite d'acceptation peut vous être délivrée sur votre demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Chef du Service Agriculture,  
Environnement, Forêt,  
Le Chef du Bureau du Développement  
Rural

Stéphane THOLLON

**Adresse postale : Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON Cd**  
**Accueil du public DDTM : 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon Téléphone 04 94 46 83 83 - Fax 04 94 46 32 50 -**  
**Courriel [ddtm@var.gouv.fr](mailto:ddtm@var.gouv.fr) [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)**

DRJSCS PACA

R93-2020-02-03-004

ARRÊTÉ ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ  
R93-2020-02-03-001 PORTANT NOMINATION DES  
MEMBRES DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS  
DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS  
D'ENCADREMENT ET DE RESPONSABLE D'UNITÉ  
D'INTERVENTION SOCIALE SESSION DE MARS  
2020



## PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale  
de Provence Alpes Côte d'Azur

---

### ARRETE

---

#### **Portant nomination des membres du jury du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale session de mars 2020**

**Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.451-1 à L.451-4 ;
- VU le code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5 et L.335-6 ;
- VU le décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle ;
- VU le décret n° 2004-289 du 25 mars 2004 portant création du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale ;
- VU le décret 2015-1867 du 30/12/2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale ;
- VU l'arrêté du 8 juin 2004 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale ;
- VU l'arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, en date du 9 mars 2018 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe BERLEMONT, Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur ;
- VU l'arrêté n°R93-2020-01-09-008 du 9 janvier 2020 relatif à la subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

### ARRETE

#### **Article 1 :**

Le jury de la session de mars 2020 du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale est composé comme suit :

- Monsieur le directeur régional et départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur ou son représentant, Président ;

- Représentant le collège des formateurs ou des enseignants :

Monsieur BAMOUNI  
Monsieur DURAND  
Monsieur PITAUD

- Représentant le collège des personnes qualifiées dans le domaine social ou médico social ou dans le domaine de la gestion :

Madame GRARE

Adresse postale : Bd Paul Peytral - 13282 MARSEILLE CEDEX 20 - Tél. : 04.91.15.60.00 - Fax : 04.91.15.61.90 - SGAR@paca.pref.gouv.fr



Monsieur POHER  
Monsieur SZTOR

- Représentant le collège des professionnels de l'action sociale ou médico-sociale :  
Madame GARDONCINI  
Monsieur GROGNOU  
Monsieur TOUSSAN

**Article 2 :**

Le directeur régional et départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région PACA.

Fait à Marseille, le 03 février 2020

**Le Préfet de la Région PACA,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur régional et départemental  
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,  
Pour le Directeur et par délégation,**

**L'Attachée d'Administration,**

*Signé*

Sylvie FUZEAU

Mission Nationale de Contrôle (MNC) et d'audit des  
organismes de Sécurité Sociale

R93-2020-02-06-001

Arrêté modificatif n°3/17RG2018/4 du 06 février 2020  
portant modification de la composition du conseil  
d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des  
Alpes de Haute-Provence



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé  
**Arrêté modificatif n°3/17RG2018/4 du 06 février 2020**  
portant modification de la composition du conseil d'administration de la  
Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence

**La ministre des solidarités et de la santé,**

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, L.231-3, L.231-6-1 et D. 231-1 à D. 231-4 ;
- Vu l'arrêté n°17RG2018/1 du 12 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence ;
- Vu les arrêtés modificatifs n°1/17RG2018/2 du 7 mars 2018 et n°2/17RG2018/3 du 8 mars 2019 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence ;
- Vu la proposition de désignation d'un conseiller appelé à siéger au sein dudit conseil, au titre des représentants des travailleurs indépendants, formulée par la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence est modifiée comme suit :

- **En tant que représentant des travailleurs indépendants :**

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises - CPME

Titulaire **M. Cédric FENOY**, en remplacement de M. Denis DERAMBURE

**Article 2**

Le siège occupé par M. Cédric FENOY, suppléant, au titre des représentants des employeurs auprès de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises - CPME est déclaré vacant.

Le document annexé au présent arrêté tient compte de ces modifications.

**Article 3**

Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 06 février 2020

La ministre des solidarités et de la santé,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le chef d'antenne de Marseille de la Mission  
Nationale de Contrôle et d'audit des organismes  
de sécurité sociale  
Pour la Directrice de la Sécurité Sociale  
et par délégation  
Le Chef d'antenne

« Signé »

**David MUNOZ**

Page 1 -  
**Arrêté modificatif n°3/17RG2018/4 du 06 février 2020**  
Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence

# ANNEXE :

## Caisse d'allocations familiales des Alpes de Haute Provence

Organisations désignatrices		Nom	Prénom	
En tant que Représentants des assurés sociaux :	CGT	Titulaire(s)	MAHUT	Christian
			PELEGRINA	Geneviève
		Suppléant(s)	LEMAIRE	Gilles
			LORIOU	Patrick
	CGT - FO	Titulaire(s)	GOUTORBE	Serge
			ROUVIER	Sylvie
		Suppléant(s)	DUCONGE	Marie-Claire
			MOUROU	Edwige
	CFDT	Titulaire(s)	MEISSEL	Marjory
			ROSELLO	Hervé
		Suppléant(s)	LATOURE	Françoise
			LECOT	Emmanuel
	CFTC	Titulaire	CHAUD	Christophe
		Suppléant	MULLET	Carole
CFE - CGC	Titulaire	PICOZZI	Alain	
	Suppléant	BOUREAU	Sylvie	
En tant que Représentants des employeurs :	MEDEF	Titulaire(s)	LAVENE	Jérôme
			LECOMTE	Carmen
			TAMIETTI-RICHERT	Johanna
		Suppléant(s)	COURBON	Corinne
			REYNAUD	Camille
			non désigné	
	CPME	Titulaire	BODJI	Frédéric
		Suppléant	vacant	
	U2P	Titulaire	TRONCHET	Catherine
		Suppléant	non désigné	
En tant que Représentants des travailleurs indépendants :	CPME	Titulaire	FENOY	Cédric
		Suppléant	non désigné	
	U2P	Titulaire	MAZUIR	Michèle
		Suppléant	THIEBAUT	Delphine
	UNAPL / CNPL	Titulaire	non désigné	
		Suppléant	non désigné	
En tant que Représentants des associations familiales :	UNAF / UDAF	Titulaire(s)	ELKHALFI	Mohammed
			FERETTI	Alain
			MAILLARDET	Fabienne
			PERSIGNY	Prisca
		Suppléant(s)	CAROTTE	Cédrik
			GAUTRELET	Lynda
			MARCONCINI	Chantal
			PARADISO	Valérie
Personnes qualifiées		AUDIFFRED	Christian	
		BRANDINELLI	Serge	
		DESMAZIERES	Marie-Christine	
		UBERTI	Sylvie	
Dernière mise à jour :		06/02/2020		
Dernière(s) modification(s)				

Rectorat de l'académie de Nice

R93-2020-01-31-002

Arrêté n° 2020-03 du 31 janvier 2020 portant délégation de  
signature au DASEN du Var

**ARRETE N° 2020-03**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU**  
**DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE**  
**Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale du Var**

**Le Recteur de l'Académie de Nice**

**VU** le code de l'éducation, notamment son article D. 222-20 ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**VU** le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié portant déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

**VU** le décret n° 92-1200 du 6 novembre 1992 modifié relatif aux relations du ministère chargé de l'éducation nationale avec les associations qui prolongent l'action de l'enseignement public ;

**VU** le décret n° 2008-1429 relatif aux dispositions réglementaires du chapitre IV du titre 1<sup>er</sup> du livre IX du code de l'éducation (dispositions propres aux personnels des établissements privés) ;

**VU** le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

**VU** l'arrêté du 28 août 1990 modifié portant délégation permanente de pouvoirs aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie et au vice-recteur de Mayotte en matière de gestion des professeurs des écoles ;

**VU** l'arrêté du 23 septembre 1992 portant délégation permanente de pouvoirs au recteur d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires ;

**VU** l'arrêté du 11 septembre 2003 portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

**VU** l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs aux recteurs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

**VU** le décret du Président de la République en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 publié au Journal officiel de la République française le 2 avril 2019 nommant Monsieur Richard LAGANIER, recteur de l'académie de Nice ;



VU le décret du Président de la République en date du 6 juillet 2017 portant nomination de Monsieur Olivier MILLANGUE dans les fonctions de directeur académique des services de l'éducation nationale du Var ;

VU l'arrêté ministériel en date du 29 mars 2019 portant détachement de Monsieur Serge GREVOUL dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Var ;

VU l'arrêté ministériel en date du 12 juin 2014 portant affectation de Madame Sandrine ADAM, inspectrice de l'éducation nationale, en tant qu'adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Var, en charge du premier degré ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier MILLANGUE, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Var, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les décisions prises dans les domaines suivants :

- 1.1 Tout acte de gestion administrative et financière relatif au corps des professeurs des écoles prévu à l'arrêté du 28 août 1990 modifié ;
- 1.2 Tout acte de gestion administrative et financière relatif au corps des maîtres du premier degré des établissements d'enseignement privé sous contrat ;
- 1.3 Tout acte de gestion administrative et financière relatif aux enseignants stagiaires du premier degré, à l'exception des décisions de renouvellement de stage et des décisions de licenciement ;
- 1.4 Tout acte de gestion administrative et financière relatif à la gestion des instituteurs prévu à l'arrêté du 12 avril 1988 modifié ;
- 1.5 Tout acte de gestion administrative concernant les personnels du premier degré, professeurs des écoles et instituteurs, travaillant dans un établissement du second degré (SEGPA et ULIS) ;
- 1.6 Tout acte de gestion administrative et financière concernant les personnels non titulaires recrutés en tant que professeurs des écoles, par voie contractuelle réservée aux personnes handicapées ;
- 1.7 Tout acte relatif à la gestion et au recrutement des assistants et intervenants pour l'enseignement des langues à l'école primaire ;



- 1.8 Tout acte relatif à la gestion et au recrutement des assistants d'éducation - auxiliaires de vie scolaire, titulaires d'un contrat de droit public, et des accompagnants des élèves en situation de handicap scolarisés dans les établissements publics et privés du département du Var ;
- 1.9 Les décisions concernant la gestion des actes relatifs à la vie scolaire (notamment les décisions individuelles relatives aux demandes d'octroi de bourses nationales d'études du second degré de lycée) ;
- 1.10 Les décisions concernant la gestion des actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des établissements scolaires ;
- 1.11 Les décisions concernant l'ouverture des droits à remboursement des frais occasionnés par les déplacements qu'il ordonne dans le cadre de la formation uniquement.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MILLANGUE, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Serge GREVOUL, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Var.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MILLANGUE et de Monsieur Serge GREVOUL, la délégation de signature sera exercée, uniquement pour les domaines correspondant aux points 1.1 à 1.7, par Madame Sandrine ADAM, inspectrice de l'éducation nationale adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Var, en charge du premier degré.

**ARTICLE 4** : Tout arrêté et dispositions antérieurs sont abrogés.

**ARTICLE 5** : Le secrétaire général de l'académie de Nice et le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Var, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Nice, le 31 janvier 2020

  
  
Richard LAGANIER